



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction de la Commande Publique,
des affaires juridiques et Immobilières

DCPAJI_AR2023_0081

**Délégation de signature à Madame
SCHILLERS Mélissa
Agent d'Etat Civil**

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu l'article L2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Maire et les Adjointes sont officiers d'Etat Civil ;

Vu l'article R. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Maire peut déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du Code civil ;

Vu les articles 60, 61-3-1, 63 alinéa 2 et 99-1 du Code Civil ;

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle ;

Vu la circulaire du 26 juillet 2017 de présentation de diverses dispositions en matière de droit des personnes et de la famille de la loi n° 2016-1547 ;

Vu l'arrêté n°KB-195-23 du 12 septembre 2023 portant nomination par voie d'intégration directe de Madame SCHILLERS Mélissa, dans le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe ;

Considérant que pour assurer le service de l'Administration en cas d'absence ou empêchement de nous-mêmes et de nos Adjointes, il y a lieu de donner délégation de fonction et de signature à certains agents de tout ou partie des fonctions que nous exerçons en tant qu'officier de l'état civil ;

Considérant la qualité de fonctionnaire titulaire de Madame SCHILLERS Mélissa ;

ARRETONS

Article 1^{er} – Délégation de fonction et signature, est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité, à **Madame SCHILLERS Mélissa**, Agent d'Etat Civil, pour :

- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du

- consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation ;
- Procéder à la publication des bans et vérifier la sincérité matrimoniale des futurs époux afin de prévoir l'audition si nécessaire ;
 - La délivrance de tous extraits, copies, quelle que soit la nature des actes ;
 - L'enregistrement, la modification et la dissolution des pactes civils de solidarité ;
 - L'audition des futurs époux si elle l'estime nécessaire ;
 - La réception et la décision des changements de nom et de prénom ;
 - La transcription, la mention en marge de tous actes et jugements sur les registres de l'état civil ;
 - L'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus ;
 - La rectification des erreurs ou omissions purement matérielles entachant les énonciations et mentions apposées en marge des actes de l'état civil dont il est dépositaire et dont la liste est fixée par le code de procédure civile.

Article 2 – L'apposition de la signature devra être précédée de la formule suivante :

Pour le maire et par délégation
Fonction, prénom et nom du signataire

Article 3 – Cette délégation sera applicable pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent sous réserve de son retrait ou de son abrogation.

Article 4 – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

Article 5 – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux entre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **24 JAN. 2024**

Doriane BECUE,
Maire de la Ville de Tourcoing,

Signature et paraphe de l'agent délégataire :





Accusé réception en Préfecture le : **24 JAN. 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **24 JAN. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_A2023_0081 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/01/2024

Objet : Délégation de signature à Madame Mélissa SCHILLERS

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 24/01/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_AR2023_0081 - Arr_t_ de d_l_gation de signature M_lissa SCHILLERS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240124-DAJI_A2023_0081-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/01/2024

